



DÉFENSE

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE UNIFIÉE

JUIN 2026 : LE DIALOGUE EST TOUJOURS LÀ, LES AVANCES NE LE SONT PAS.

La CCPU qui réunissait les deux collèges (1 et 2) à Arcueil, a été présidée par Madame BRIMAUD, sous-directrice pilotage budgétaire et gestion collective (SDPBGC) du service des ressources humaines civiles (SRHC) de la DRH-MD, le jeudi 18 juin 2026.

Les déclarations liminaires, et notamment celle de la **CFDT**, ont succédé l'ouverture de la séance en rappelant les nombreux sujets abordés à maintes reprises, et qui restent toujours sans réponses satisfaisantes pour les agents.

Disposer d'une vision consolidée de l'ensemble des agents contractuels du ministère des Armées, établissements publics administratifs (EPA) inclus, reste toujours une doléance forte pour les représentants du personnel (pour rappel des éléments avaient été communiqués lors de la précédente mandature). Ces données (effectifs, statuts, flux de recrutements et de départs, répartition par employeur, etc.) sont toujours inexistantes dans le Rapport Social Unique (RSU) du ministère.

Un rappel également sur la non-réception à ce jour de la note de gestion sur les heures supplémentaires diffusée par la DRH-MD fin 2025 afin d'en clarifier l'usage et les modalités pour les employeurs et les agents.

Un autre rappel sur la diffusion des procès-verbaux des réunions de la CCPU a également été abordé, dont le retard accumulé depuis 2023 ne permet pas de respecter la traçabilité réglementaire des échanges intervenus au sein de cette instance, ainsi que des

décisions prises en matière de traitement disciplinaire sur chaque dossier individuel.

La note de gestion sur les horaires de travail atypiques (travail le soir, le week-end et les jours fériés) est toujours en attente de réception. La **CFDT** constate que ces nombreux rappels, ajoutés à l'oubli de convocation du collège 2, mettent en évidence les dégâts de la transformation en cours à la DRHMD.

**LA NOTE DE GESTION SUR
LES HORAIRES DE TRAVAIL
ATYPIQUES EST TOUJOURS
EN ATTENTE DE RÉCEPTION.**

PRÉOCCUPATIONS RÉCURRENTES DES AGENTS SOUS CONTRAT

La liste des nombreux sujets abordés se poursuit avec la **politique salariale**

avec la revalorisation salariale (voir note de gestion annuelle en PJ), le **rebasage des rémunérations des filières** (hors filière technique), le **gel de la GIPA**, les **avancements des agents Berkani et décret 49**, la **sécurisation des parcours professionnels** par la cédésation des emplois permanents. Ont également été évoquées la **subrogation et la gestion des arrêts maladie** dont la mise en œuvre est reportée « au mieux pour 2028 » (CSAM du 14 avril 2026). Le SRHC a communiqué en retour qu'il n'y aura pas de rebasage par filière en 2026.

Sur ce dernier point, l'administration est toute (im)puissante ! La **CFDT** dénonce une situation qui traîne et pénalise lourdement les agents sous contrat, les mettant en difficulté

**AGENTS
CONTRACTUELS
DU MINISTÈRE
DES ARMÉES**



DÉFENSE

**AGENTS
CONTRACTUELS
DU MINISTÈRE
DES ARMÉES**

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE UNIFIÉE

financière lorsque leur santé leur a déjà coûté moralement.

D'autre part, trois agents Berkani et trois agents relevant du décret 49 remplissaient les conditions d'avancement en 2026 mais les employeurs n'ont pas souhaité pousser ces dossiers. Le SRHC indique également que dans le cadre des hypothèses d'engagement majeur pour 2030, certaines directions (CND notamment) mènent des travaux afin de positionner sur ses postes plus de militaires et de fonctionnaires. Enfin, la diffusion d'un décret concernant l'actualisation du dispositif de rupture conventionnelle est imminente, détaillant un champ d'application plus restreint (limite d'âge à 58 ans et réduction des montants des indemnités).

Les intentions affichées semblent dans le sens d'une prise en compte de ces enjeux, mais dont la concrétisation bute régulièrement sur les limites budgétaires annoncées. Cependant la **CFDT** demeurera attentive aux suites concrètes qui leur seront réservées.

En première séance avec le collège 2, trois dossiers de licenciements ont été étudiés et traités pour suppression du besoin (fermeture du CIEC de Montlhéry). En deuxième

séance avec le collège 1, quatre dossiers ont été examinés : une demande de non renouvellement de contrat, une demande de licenciement pour inaptitude physique après trois refus de poste, et deux demandes de recours en révision du compte-rendu d'entretien professionnel.

À travers l'ensemble de ces dossiers sont perçues les conséquences des plans de transformation nécessaires pour adapter notre institution aux enjeux contemporains, mais impactant les conditions de travail des agents civils, et particulièrement des contractuels. Une conduite du changement rigoureuse et humaine, un dialogue social de qualité et une réelle reconnaissance de l'intensification du travail et de l'épuisement professionnel inhérent feront sans conteste partie des clés de réussite des grands chantiers à mener.

La **CFDT**, force de proposition, reste pleinement disponible pour un travail constructif et exigeant. Elle continuera à porter avec détermination les attentes des agents contractuels et compte sur cette instance pour obtenir des avancées concrètes et rapides sur les sujets régulièrement évoqués.

La CCPU s'est tenue dans un climat serein et constructif. La Présidente a manifesté une volonté d'apporter des réponses précises aux interrogations des représentants du personnel. Cependant les diverses attentes de visibilité et demandes d'informations s'accumulent suite aux précédentes commissions, mettant en évidence un service SRHC en difficulté face à sa propre transformation interne.

La **CFDT demeure attentive et exigeante quant aux suites concrètes et aux réponses effectives qui seront apportées au bénéfice de l'ensemble des agents contractuels du ministère des Armées.**

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter : contractuels@cfdt-feae.com.

Paris, le 19 juin 2026